

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député de Stormont est sûrement capable de parler en son propre nom. Sinon, ce serait la première fois.

Une voix: Il vient d'entrer.

M. Campbell (Stormont): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député de Stormont a toujours été à son siège. Il s'entretenait avec un collègue. Ouvrez-vous les yeux.

M. McMillan: Qu'est-ce qu'on nous chante là?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député prétend qu'il était toujours à la Chambre, mais que vous ne l'avez pas remarqué.

M. McMillan: Je regrette. L'honorable député n'était pas à sa place quand j'ai regardé il y a quelques instants.

M. Campbell (Stormont): Voilà qui est mieux.

M. McMillan: Puis-je exprimer mon regret de voir augmenter à tel point le nombre de ceux qui vivent de l'assistance publique à Cornwall et en d'autres parties de l'Ontario.

M. Campbell (Stormont): J'aurais une question à poser à l'honorable député. Je crois que s'il s'adressait à son collègue, mon prédécesseur, celui-ci pourrait lui dire pourquoi il y a tant de chômeurs à Cornwall. C'est parce qu'on a supprimé les écluses d'un canal qui coulait à notre porte depuis 120 ans. Il ne reste plus qu'un mur inutile.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, à propos de ce que mon honorable ami a soulevé, il me semble qu'on devrait me permettre d'affirmer que la déclaration de l'honorable député est non seulement fausse, mais inexacte et sans aucun fondement. Comme il le sait, ou devrait le savoir, s'il y a tant de chômage, c'est parce que le présent gouvernement s'est désintéressé du problème du chômage...

M. Campbell (Stormont): Et le port? Qu'en faites-vous?

M. le président: A l'ordre! Nous nous engageons dans un débat. C'est l'honorable représentant de Welland qui a la parole et je le prie de continuer.

M. Campbell (Stormont): J'invoque le Règlement...

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, s'il a été permis au député d'interrompre celui qui avait la parole pour faire sa déclaration, il me semble que je devrais avoir le droit de répondre que s'il y a tant de chômage à Cornwall, c'est parce que...

M. le président: A l'ordre! Voici la situation. L'honorable député de Stormont a demandé la permission de poser une question à l'honorable député qui a la parole. Le député n'a pas encore répondu à la question ni poursuivi ses remarques. Si l'honorable député de Stormont et l'honorable député de Laurier ont des observations à faire, ils pourront se le permettre en temps et lieu, mais, comme celles qu'ils expriment dans le moment prennent l'allure d'un débat, je ne saurais les admettre. Je ne puis écouter que l'honorable député de Welland, qui a la parole.

M. Caron: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur le président, l'honorable député de Stormont, en posant sa question à l'honorable représentant qui a la parole, a parlé de l'ancien député de Stormont. Or, il se trouve que le député de Laurier est ancien député de Stormont.

M. le président: A l'ordre! J'ai dit et je répète qu'il y a là, à mon sens, une question qui prête à discussion. Tout représentant qui se sent visé par quelque remarque qui aurait été faite, pourvu qu'elle se rattache au débat, aura l'occasion voulue de préciser sa position. La parole est à l'honorable député de Welland.

M. Caron: Le président devrait faire cesser ces interruptions et observations.

M. le président: C'est ce que je m'efforce de faire.

M. Caron: Mais vous réussissez pour un côté seulement.

M. le président: Je suis certain que l'honorable représentant de Hull ne voudrait pas que cette observation figure au compte rendu.

(Texte)

L'honorable député de Hull (M. Caron) vient de porter une accusation de partialité à l'égard du président. Je suis certain qu'il a fait cette remarque dans la chaleur du débat. Je lui donne donc l'occasion de modifier la remarque qu'il a faite.

M. Caron: Monsieur le président, nous avons remarqué que vos regards se portent souvent de notre côté lorsqu'il y a des interruptions et rarement de l'autre côté. C'est pourquoi j'ai fait cette remarque.

M. le président: J'insiste pour que l'honorable député retire, sans condition, les paroles qu'il vient de prononcer.

M. Caron: Le président est plus sévère pour les députés de ce côté-ci de la Chambre qu'il ne l'a été pour le député de Roberval (M. Tremblay).

M. le président: Je prie le député de Hull de bien vouloir se soumettre à la directive que je lui donne avec toute la délicatesse